

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 14

Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés : Isabelle GUELOU

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-21: Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 mars 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Ayant entendu les observations portées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE d'adopter

- le procès-verbal du 08 mars 2019.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire



D. Yvon

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-22: Approbation du compte de gestion 2018– Budget Principal et budgets annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, et M4,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2017, Budget Principal et Budgets Annexes Port Tudy, Camping, Mouillage visé et certifié conforme par le Receveur municipal, qui n'appelle ni observation, ni réserve,
Considérant la concordance du Compte de Gestion avec le Compte Administratif,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal
Par 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions

ADOPTE le compte de gestion 2018 Budget Principal et Budgets Annexes Port Tudy, Camping, Mouillages

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relevant de cette décision

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.
le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-23: Approbation du compte administratif 2018— Budget principal

Monsieur Dominique YVON quitte la salle,
Le conseil municipal désigne M. Gilles LE MENACH, comme président de séance pour l'adoption des comptes administratifs,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2018, Budget Principal,
Considérant la concordance du Compte de Gestion adopté préalablement, avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 14 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions,
ADOpte le compte administratif 2018 Budget Principal comme suit :

Sections	Réalisations 2018	Résultat d'exercice 2018	RAR au 31/12/18	Résultat N-1	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement					
Dépenses	2 587 787,99 €				
Recettes	3 585 966,43 €	998 178,44 €		1 190 888,3 €	2 189 066,74 €
Investissement					
Dépenses	5 312 307,72 €	- 452 583,36 €	3 712 748,49 €	- 65 535,36 €	- 518 118,72 €
Recettes	4 859 724,36 €		2 416 723,83 €		avec RAR : 1 814 143,38 €

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-24 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget annexe Port Tudy

Monsieur Dominique YVON quitte la salle,
Le conseil municipal désigne M. Gilles LE MENACH, comme président de séance pour l'adoption des comptes administratifs,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2017, Budget annexe Port Tudy,
Considérant la concordance du Compte de Gestion adopté préalablement, avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal
Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,
ADOpte le compte administratif 2018 Budget Port Tudy comme suit :

Sections	Réalisations 2018	Résultat d'exercice 2018	RAR au 31/12/18	Résultat N-1	Résultat de clôture 2018
Exploitation					
Dépenses	530 359,29 €	- 4 624,62 €			
Recettes	525 734,77 €			410128,55 €	405 504,03 €
Investissement					
Dépenses	96 097,16 €	-104 606,84 €	39 158 €	- 95 597,16	- 80 319,16
Recettes	105 106,84 €		54 436 €		

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2018-25 : Approbation du compte administratif 2018 – Budget annexe Camping

Monsieur Dominique YVON quitte la salle,
Le conseil municipal désigne M. Gilles LE MENACH, comme président de séance pour l'adoption des comptes administratifs,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2018, Budget annexe Camping
Considérant la concordance du Compte de Gestion adopté préalablement, avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,
ADOpte le compte administratif 2017 Budget annexe Camping comme suit :

Sections	Réalisations 2018	Résultat d'exercice 2018	RAR au 31/12/18	Résultat N-1	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement					
Dépenses	11 077,60 €				
Recettes	35 930,20 €	24 852,60 €		11 116,31 €	35 968,91 €
Investissement					
Dépenses	13 384,05 €	- 417,18€		-12 912,87 €	- 13 384,05 €
Recettes	12 912,87 €				

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 18

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-26 : Approbation du compte administratif 2018– Budget annexe Mouillages

Monsieur Dominique YVON quitte la salle,
Le conseil municipal désigne M. Gilles LE MENACH, comme président de séance pour l'adoption des comptes administratifs,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M4,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2018, Budget annexe Mouillages,

Considérant la concordance du Compte de Gestion adopté préalablement, avec le Compte Administratif,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

ADOpte le compte administratif 2017 Budget annexe Mouillages comme suit :

Sections	Réalisations 2018	Résultat d'exercice 2018	RAR au 31/12/18	Résultat N-1	Résultat de clôture 2018
Exploitation					
Dépenses	27 655,54 €	- 2510,73 €		0 €	- 2 510,73 €
Recettes	25 144,81 €				
Investissement					
Dépenses	3578,40 €	3850,50 €		- 8269,60 €	- 4 419,91 €
Recettes	7428,90 €				

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire



[Handwritten signature]

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-27 : Affectation des résultats de l'exercice 2018 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,
Vu le compte administratif 2018 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE de voter les affectations de résultats 2018 des budgets suivants :

Budget Principal - M14

Besoin de financement de la section d'investissement (Exercice + Restes à réaliser): -1 814 143,38 €
Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 1 814 143,38 €
Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : + 374 923,36 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-28 : Affectation des résultats de l'exercice 2018 – BA Port Tudy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,
Vu le compte administratif 2018 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE de voter les affectations de résultats 2018 des budgets suivants :

Budget Annexe Port Tudy - M4

Besoin de financement de la section d'investissement (Exercice + Restes à réaliser): - 80 319,16 €

Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 80 319,16 €

Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : 325 184, 87 €

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.
le Maire



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 15

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-29 : Affectation des résultats de l'exercice 2018 – BA Camping

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,

Vu le compte administratif 2017 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE de voter les affectations de résultats 2018 des budgets suivants :

Budget Annexe Camping - M14

Besoin de financement de la section d'investissement : - 13 384,05 €

Affectation du résultat au 1068 (Investissement – Recettes) : 13 384,05 €

Report à nouveau au 002 (Fonctionnement – Recettes) : 22 584,86 €

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire



Y. Yvon

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 15

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-30 : Affectation des résultats de l'exercice 2018 – BA Mouillages

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables M14, M4 et M49,

Vu le compte administratif 2017 du budget de la commune, budgets principal et budget annexe, y compris les restes à réaliser, préalablement adoptés,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

CONSTATE qu'il n'est pas possible de prononcer l'affectation de résultat 2018 des budgets suivants :

Budget Annexe Mouillages – M4

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.
le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-31 : Vote du budget primitif 2019 – Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif principal, pour l'année 2018,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Dominique YVON,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal

Par 15 voix pour, voix contre, 4 abstentions,
- DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 ci-annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

Au niveau du chapitre (les opérations sont présentées pour information) pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Budget Principal

Sections	RAR 2018	BP 2019 Voté Nouveaux Crédits	Résultat N-1 reporté	Total
Fonctionnement				
Dépenses		3 865 692,36		3 865 692,36
Recettes		3 490 769,00	374 923,36	3 865 692,36
Investissement				
Dépenses	3 712 748,49	2 083 031,00	- 518 118,72	6 313 898,21
Recettes	2 416 723,83	3 897 174,38		6 313 898,21

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-32 : Vote du budget primitif 2019 – Budget Annexe Port Tudy

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif – budget annexe Port Tudy, pour l'année 2019,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Dominique Yvon,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :
Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Budget Annexe Port Tudy

Sections	RAR 2018	BP 2019 Voté Nouveaux crédits	Résultat N-1 reporté	Total
Exploitation				
Dépenses		1 015 700,87 €		1 015 700,87 €
Recettes		690 516,00 €	325 184,87 €	1 015 700,87 €
Investissement				
Dépenses	39 158 €	1 061 404,00 €	- 95 597,16 €	1 196 159,16 €
Recettes	54 436 €	1 141 723,16 €		1 196 159,16 €

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.
le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-33 : Vote du budget primitif 2019 – Budget Annexe Camping

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif – budget annexe Camping, pour l'année 2019,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Dominique Yvon,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :
Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Budget Annexe Camping

Sections	RAR 2018	BP 2019 Voté Nouveaux crédits	Résultat N-1 reporté	Total
Fonctionnement				
Dépenses		57 584,86 €		
Recettes		35 000,00 €	22 584,86 €	57 584,86 €
Investissement				
Dépenses		13 900,00 €	- 13 384,05 €	27 284,05 €
Recettes		27 284,05 €		27 284,05 €

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019
Nombre de conseillers
En exercice : 19
En présence : 15
Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,
Le huit mars à dix-sept heures,
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,
Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-34 : Vote du budget primitif 2019 – Budget Annexe Mouillages

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu l'avis de la Commission Finances,
Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif – budget annexe Mouillages, pour l'année 2019,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Dominique Yvon,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal
Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2018 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :
Au niveau du chapitre et des opérations d'équipement pour la section d'investissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Budget Annexe Mouillages

Sections	RAR 2018	BP 2019 Voté Nouveaux crédits	Résultat N-1 reporté	Total
Exploitation				
Dépenses		57 593,27 €	- 2 510,73 €	60 104,00 €
Recettes		60 104,00 €		60 104,00 €
Investissement				
Dépenses		13 871,55 €	- 4 419,10 €	18 290,65 €
Recettes		18 290,65 €		18 290,65 €

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019
Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire



Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 15

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-35 : Imputations à l'article Fêtes et cérémonies - Précisions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article D.1617-19,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Vu la demande du Trésorier municipal

Ayant entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

DECIDE

l'affectation au compte 6232 des dépenses relevant des natures suivantes :

1. L'ensemble des biens et services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles/touristiques, telles que sapins de Noël, cadeaux ou jouets, ...et les diverses prestations ou cocktails servis lors de réceptions officielles et inaugurations.
2. Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et autres présents offerts à l'occasion de divers événements notamment lors de mariages, décès, naissances, départs (notamment en retraite), récompenses sportives culturelles (...) ou lors de réceptions officielles.
3. Le règlement de factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats
4. Les frais de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels
5. Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations.
6. Les dépenses afférentes aux feux d'artifices organisés par la commune.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 15

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-36 : Acquisition du Cinéma – prise en compte de travaux de mise aux normes dans le prix négocié.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération n°2018-05 du 16 février 2018 portant acquisition du cinéma,

Considérant qu'après diverses échanges, la vente peut enfin aboutir sous réserve d'une mise aux normes du raccordement du bâtiment au réseau d'assainissement,

Considérant que pour des raisons d'organisation des travaux, la propriétaire et la commune ont convenu de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux à la commune, moyennant que le coût de ces travaux soit défalqué du coût de vente,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE

- d'AUTORISER le maire à commander les travaux nécessaires à la mise aux normes Assainissement du bâtiment du cinéma, afin que la vente puisse se faire dans les plus brefs délais,
- d'ACQUERIR le bâtiment du cinéma de l'île, Cinéma des familles, bâtiment, murs et fonds de commerce pour un montant de 200 000 € net vendeur
 - moins le coût des travaux de mise aux normes d'assainissement, estimés à ce jour entre 3000 € et 7000 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.



**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 15

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-37 : Vote des taux des trois impôts directs locaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1636 B du Code Général des Impôts

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition et des bases prévisionnelles communiqué par les services de l'État,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Considérant les informations transmises sur les bases et les allocations compensatrices de l'État, et les orientations du budget primitif 2019, considérant le produit attendu de xxxxxx euros,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Dominique Yvon,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE de fixer les taux des impôts directs locaux comme suit :

- Taxe d'Habitation : 14,09 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 30,28 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 50,29 %

soit sans modification des taux par rapport aux taux 2018.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire





ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018 ¹	Taux d'imposition communaux de 2018 ²	Taux d'imposition plafonnés 2019 ³	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ⁴	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) ⁵
Taxe d'habitation.....	14,09	>>>	4 983 000	702 105
Taxe foncière (bâti).....	30,28	>>>	3 282 000	993 790
Taxe foncière (non bâti).....	50,29	>>>	26 700	13 427
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ⁴				1 709 322
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ^{4b}				>>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1 761 069 - - ¹¹

Produit nécessaire à l'équilibre du budget ⁶ Total allocations compensatoires ⁹ ¹⁰

⁷ + ^{4b} = ¹¹

¹¹ Prélèvement GIR ¹¹ ¹¹

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

2 CALCUL DES TAUX 2019 PAR ADAPTION DE LA MAJORATION PROPORTIONNELLE

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) ⁶	Produit attendu ⁷	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) ¹²	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ¹¹	Produit correspondant (col.10 x col.11) ¹²
Taxe d'habitation.....	14,09	14,09	4 983 000	702 105
Taxe foncière (bâti).....	30,28	30,28	3 282 000	993 790
Taxe foncière (non bâti).....	50,29	50,29	26 700	13 427
CFE.....	>>>			0
Produit à taux constants				1 709 322

Coefficient de variation proportionnelle ¹² = $\frac{14,09}{30,28} = 0,4654$
 = $\frac{50,29}{26700} = 1,8831$
 (6 décimales)

La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) : NON

A VANNES
 Le directeur DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 claude girault
 le 05 MARS 2019

Le préfet,
 A GROIX
 Le maire,
 M. J. G.



COMMUNE : 069 GROIX

ARRONDISSEMENT : 56 LORIENT

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE PORT LOUIS



N° 1259 COM (2)

TAUX

2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPLEMENTAIRES 13

Taxe d'habitation :	48 517
Taxe foncière (bâti) :	1 755
a. Personnes de condition modeste	0
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	454
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	1 021
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	0
c. Autres allocations	
Dotations pour perte de THLV :	0

2. BASES NON TAXEES 14	
Bases exonérées par le conseil municipal	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	
3. CVAE	3 576
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégréevée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES FERES 8	
Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 16

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental 14		Taux 2018 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 – col.16) 17
	national 13	2019 15		
Taxe d'habitation.....	24,54	23,24	9,14000	52,21
Taxe foncière (bâti).....	21,19	22,91	0,48800	56,79
Taxe foncière (non bâti).....	49,67	49,46	3,18000	121,00
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>

	Taux maximum de la majoration spéciale 17		Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national 18	Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de coopération ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique 24
	à ne pas dépasser	communale		
Taxe d'habitation.....	>>>	>>>	>>>	
Taxe foncière (bâti).....	>>>	>>>	>>>	
Taxe foncière (non bâti).....	>>>	>>>	>>>	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	

DIMINUTION SANS LIEN

18

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée

Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le

ID : 056-215600693-20190328-CM_28032019_37B-DE



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

**Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Canton de Lorient 2
Commune de Groix**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 19

En présence : 15

Votants : 19

L'an deux mil dix-neuf,

Le huit mars à dix-sept heures,

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique YVON, Maire,

Étaient présents : Martine BARON, Marie-Christine BERROU, Thierry BIHAN, Victor DA SILVA, Brigitte GAMBINI, Loïc GARNIEL, Isabelle GUELOU, Annick HESS, Jean-Marc HESS, Gilles LE MENACH, Marie-Françoise ROGER, André ROMIEUX, Françoise ROPERHE, André STEPHANT

Absents excusés et représentés: Jacques BIHAN, Elise GUENNEC, Marie-Christine GUIDAL, Régis STEPHANT

Pouvoirs : Jacques BIHAN à Dominique YVON, Elise GUENNEC à Annick HESS, Marie-Christine GUIDAL à Brigitte GAMBINI, Régis STEPHANT à André STEPHANT

DELIBERATION n°2019-38 : Ligne de Trésorerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier ses articles L 2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération n°2014-15 du Conseil municipal du 29 mars 2014,

Considérant la possibilité de bénéficier d'une ligne de trésorerie afin de financer le décalage temporaire dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes,

Vu l'avis de la Commission Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

DECIDE

- de fixer pour la délégation n° 20 « de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal un nouveau plafond maximum à 700 000 € pour 2019.

DIT

que le conseil municipal sera informé des discussions avec les établissements bancaires et des conditions du contrat retenu.

Fait à l'île de Groix, le 29 mars 2019

Certifié exécutoire compte tenu de la

transmission en Préfecture le 29 mars 2019 et de la publication le 29 mars 2019.

Fait à l'île de GROIX, le 29 mars 2019.

le Maire

